



Charte d'Engagement au Club Entreprises

Objectif :

Financer les jeunes sportives et sportifs de voile en Occitanie afin de les encourager à progresser dans leur pratique compétitive.

Rôle :

Le Club Entreprises est constitué d'entrepreneurs passionnés par la voile et la glisse. Son rôle principal est de stimuler la collaboration entre ses membres, favorisant ainsi les opportunités de coopération au service de l'accessibilité des jeunes sportives et sportifs vers la pratique de la voile en compétition.

Moyens :

Le club permet à ses membres de participer chaque mois aux événements de la ligue. Il dispose d'outils de communication pour valoriser son action auprès des pratiquant(e)s, compétiteurs / compétitrices ainsi qu'auprès des clubs de voile d'Occitanie.

Catalogue :

La Ligue de Voile Occitanie met à disposition du Club Entreprises le calendrier d'événements sélectionnés pour rassembler et fédérer, chaque mois, les membres du Club autour de la pratique et sur le terrain.

Participation :

Les membres se réunissent chaque mois, le dernier jeudi, pour élaborer la stratégie du club et progresser sur les projets en collaboration avec le personnel et les élus bénévoles de la ligue. Le vote à la majorité est privilégié pour prendre des décisions. En cas d'égalité, le vote de l'élu responsable du club compte double.

Le Club Entreprises repose sur le bénévolat et la collaboration entre ses membres est essentielle. Dès son adhésion, chaque membre est encouragé à partager ses disponibilités et ses aspirations afin de déterminer son niveau d'engagement dans les événements du club. Ceci est nécessaire pour maintenir la dynamique et favoriser les actions du club.

Adhésion :

Après acceptation par le bureau de la Ligue la demande d'adhésion d'un membre, un don annuel d'une valeur minimale de 2 000€ est demandé à chaque entreprise membre. Après la signature de la charte d'engagement et le règlement du don, le Cerfa n° 11580*04 vous sera envoyé permettant aux membres de bénéficier d'une déduction fiscale* de 60% sur leurs impôts.

**Les informations fiscales sont fournies à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements en fonction de la législation en vigueur. Il est recommandé de consulter un professionnel de la fiscalité pour des conseils personnalisés.*



Contact :

Constance LONGOUR :
developpement@voileoccitanie.com / +33 (0)6 78 60 12 10.

Ligue de Voile Occitanie

1815 avenue Marcel Pagnol
34 470 Pérols, Hérault.

Modalités Légales :

Je soussigné(e), _____,
représentant(e) de l'entreprise/organisation _____ dont le siège
social est situé _____

adhère à compter de cette date aux termes et conditions énoncés dans la présente Charte d'Engagement au Club
Entreprises.

Forme juridique : _____ Numéro SIREN : _____

Fait à _____, le _____/2024

Cachet et signature du membre :

Cachet de la Ligue de Voile Occitanie et signature de son représentant légal :